

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 03/2022-2023, concernant le budget du ménage communal pour l'année 2023.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 03/2022-2023 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 24 novembre dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Comme les années précédentes, nous sommes appelés à voter un budget négatif, mais grâce à une bonne gestion des finances communales et à des revenus imprévisibles, notre Municipalité a régulièrement délivré, jusqu'à présent, un exercice positif dans les comptes.

Néanmoins, la commission des finances prend en considération que nous entrons en 2023 dans un nouvel horizon économique difficile à anticiper avec passablement d'incertitudes.

Nous sommes confrontés à un budget négatif d'environ 170'000.- principalement pour les raisons suivantes :

- Les charges et revenus sont quasiment équivalents par rapport au budget 2022, tout en incluant les nouvelles variables pour 2023 tel que le nouvel indice IPC, l'estimation de l'augmentation des salaires, l'augmentation des coûts d'électricité et des combustibles, ainsi que la réévaluation de la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la facture policière.
- L'impact sur le groupe « domaines et bâtiments » est dû aux nouveaux statuts de l'AISE (juin 2021) et le nouveau règlement des loyers. Le bâtiment étant entièrement amorti, il n'y a plus de loyer financier.
- Certaines variations d'investissements sont dues non pas à des modifications de coûts, mais plutôt à une remise à jour de l'agenda 2022-2023.

Effectivement, certains investissements sont repoussés à 2024 et au-delà, ce qui nécessitera une surveillance accrue de la part du Conseil Communal pour le reste de cette législature. Néanmoins, nous maintenons une situation financière saine et les liquidités restent importantes.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances ne doute pas que même si le budget présenté est déficitaire, la santé financière de la commune n'est pas remise en question. Raison pour laquelle, elle propose au Conseil d'accepter le Préavis No. 03/2022- 2023 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,

Mark Tritten



Marcel Biedermann



Marcel Miesen



André Jaquet



Maurice Meyer



Vich, le 28 novembre 2022